

AMNESTY INTERNATIONAL

ORG 10/029/2011

1^{er} décembre 2011

<http://www.amnesty.org/fr/who-we-are/accountability/independent-review-payments-former-secretary-general>

Amnesty International va mettre en œuvre les recommandations de l'étude indépendante sur les versements consentis à son ancienne secrétaire générale

À la suite d'une étude indépendante réalisée à propos des sommes versées à ses anciennes secrétaire générale et secrétaire générale adjointe en décembre 2009, Amnesty International s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer sa gestion et sa gouvernance

Dans son rapport final adressé au bureau exécutif d'Amnesty International – le Comité exécutif international (CEI) – l'auteure de cette étude, Anne Owers, a présenté une série de recommandations pour remédier aux dysfonctionnements de gestion et de gouvernance qui ont abouti au versement de sommes excessives à l'ancienne secrétaire générale de l'organisation, Irene Khan, et à son adjointe, Kate Gilmore.

Le nouveau président du CEI, Pietro Antonioli, a salué le rapport final d'Anne Owers et a pris pleinement acte de ses conclusions et de ses recommandations :

« Nous accueillons avec satisfaction les conclusions de ce rapport important. Nous avons déjà fait des progrès considérables dans la mise en œuvre des mesures recommandées par Anne Owers pour renforcer notre gestion et notre gouvernance. Le nouveau bureau exécutif international d'Amnesty International s'engage à poursuivre sur cette voie et à appliquer toutes les recommandations du rapport dans les meilleurs délais, de façon ouverte et comptable, afin de garantir qu'une telle affaire ne puisse plus jamais se reproduire.

Notre première priorité reste d'améliorer la situation des droits humains dans le monde et ce travail interne ne nous détournera pas de notre objectif. À la veille d'une année qui s'annonce pleine de défis, le nouveau bureau exécutif tient à remercier tous les membres pour leur soutien indéfectible et leur dévouement. »

Anne Owers constate dans son rapport que de nombreuses réformes sont déjà en cours pour remédier aux problèmes qu'elle a soulevés. Ainsi, le CEI a déjà pris les mesures suivantes :

Renforcement de la compétence et de l'efficacité du CEI et de ses sous-comités

- En octobre, un groupe d'évaluation de l'exécutif a été mis en place pour renforcer et soutenir la gouvernance mondiale d'Amnesty International. Ce groupe supervise une évaluation externe et indépendante portant sur le fonctionnement actuel du CEI, son efficacité et son accès aux compétences nécessaires en matière de questions financières et de ressources humaines. Il rendra ses conclusions au CEI en juin 2012.
- Une évaluation des compétences des membres du CEI est aussi en cours afin d'orienter les choix en matière de formation et de développement, ainsi qu'en

termes de cooptation d'éléments extérieurs pour compenser les carences, dans certains domaines, des membres élus du CEI. Des experts extérieurs ont déjà été cooptés par un certain nombre de comités placés sous l'autorité du CEI.

Révision de la structure des comités

- Un nouveau Comité de rémunération, comprenant des membres extérieurs, a été mis en place. Il veillera à ce que les décisions relatives à la rémunération des cadres et des membres de l'exécutif soient impartiales et dénuées de tout conflit d'intérêts.
- Un Comité de gouvernance a été créé. Il va conseiller le CEI sur le programme de travail et les priorités de la réforme de la gouvernance mondiale. Les mandats de ces deux nouveaux sous-comités vont être adoptés lors de la réunion de décembre 2011 du CEI.

Renforcement de l'organisation interne du Secrétariat international

- Un certain nombre d'améliorations – dont beaucoup sont antérieures au rapport d'Anne Owers – ont été apportées à la gestion financière du Secrétariat international. Les politiques financières sont notamment revues dans un souci de cohérence, de mise en conformité avec les meilleures pratiques et de clarification de leurs modalités d'application.
- Un comité important et influent, le Comité financier et d'audit (FAC), a été créé et apporte déjà un éclairage pertinent sur la gouvernance. Des comptes analytiques lui sont présentés tous les trimestres.
- De nouvelles politiques en matière de gestion du personnel ont été mises en place – la convention collective, qui datait de 1973, a notamment été renégociée avec le syndicat, et la composition du conseil d'administration d'Amnesty International Limited (AI Ltd) a été modifiée pour remédier aux problèmes de gouvernance identifiés dans le rapport.

FIN

Précision :

Cette étude a été commandée par le CEI en mars 2011 en réponse aux réactions des membres à la suite de la publication des comptes annuels d'Amnesty International en décembre 2010, comptes dans lesquels figuraient des informations sur les sommes versées à l'ancienne secrétaire générale, Irene Khan, et à son adjointe, Kate Gilmore, au moment de leur départ.